AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1619
FR0000051732-FS0778

13 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ATOS SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 octobre 2023, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 octobre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 653 624 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 6,87% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	5 601 646	5,03
Goldman Sachs & Co LLC	1 537 843	1,38
Goldman Sachs Bank Europe SE	305 077	0,27
Goldman Sachs Asset Management Holdings B.V.	169 710	0,15
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	38 338	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	999	ns
Folio Investments, Inc.	11	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**7 653 624**	**6,87**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ATOS SE hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions ATOS SE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 169 087 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 656 887 actions ATOS SE résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ATOS SE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 212 200 actions ATOS SE résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 15 décembre 2023, au prix de 15 € ; et

- 1 300 000 actions ATOS SE résultant de la détention de 2 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 15 mars 2024 et le 20 décembre 2024, à des prix compris entre 4,4 € et 8 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 111 439 307 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 753 943 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 214 092 actions ATOS SE résultant de la détention de 62 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,91 € et 20 € ; et

- 3 539 851 actions ATOS SE résultant de la détention de 36 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 13 octobre 2023 et le 13 septembre 2038.
